

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Djillali Liabès de Sidi Bel-Abbès
Faculté de Droit et des Sciences Politique
NIF : 408020000220031



Consultation N°18/2025

L'Université de Sidi Bel-Abbès lance une consultation avec exigence de capacités minimales pour :
Travaux d'aménagement au niveau de la faculté de droit et des sciences politique
Cet appel d'offre s'adresse aux candidats et soumissionnaires justifiant :

a) Capacités professionnelles

Ayant un certificat de qualification et de classification professionnel catégorie (II) et plus en cours de validité, relevant du secteur bâtiment en activité principal.

b) Capacités techniques

Soumissionnaire ayant réalisé des projets justifiés par au moins deux (02) attestations de bonne exécution dans des projets de même nature signé par un maître d'ouvrage public pour les dix (10) dernières années.

c) Capacités financières

A ayant une moyenne de chiffre d'affaire des bilans comptables des trois (03) dernières années, portants le cachet de dépôt des services des impôts, ou par des attestations de chiffre d'affaires délivrées par les services des impôts, ou attestation d'activité C20 délivrée par les services des impôts, supérieur ou égal à : un millions de dinars (1000 000,00 DA).

N.B : les entreprises nouvellement créées les conditions d'éligibilités sont :

Pour les capacités professionnelles : Ayant un certificat de qualification et de classification professionnel catégorie (II) et plus en cours de validité, relevant du secteur bâtiment en activité principal.

Pour les capacités techniques : Soumissionnaire ayant réalisé des projets justifiés par au moins deux (02) attestations de bonne exécution durant deux derniers années dans des projets de même nature signé par un maître d'ouvrage public.

Pour les capacités financières : Ancienneté égal à deux (02) ans → la moyenne de chiffre d'affaire des deux dernières années supérieur ou égal à : un millions de dinars (1000 000,00 DA)

Ancienneté égal à une (01) année → le montant du chiffre d'affaire de l'année supérieur ou égal à : un millions de dinars (1 000 000,00 DA).

Conformément aux dispositions de l'article n°44 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Un candidat ou soumissionnaire, seul ou en groupement, ne peut présenter plus d'une offre par procédure de passation de marché public.

(Toute offre non éligible aux conditions sera rejetée).

Conformément aux dispositions de l'article n°44 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Un candidat ou soumissionnaire, seul ou en groupement, ne peut présenter plus d'une offre par procédure de passation de marché public.

Toute offre non éligible aux conditions sera rejetée

Les candidats intéressés peuvent directement ou par le biais d'un représentant dûment mandaté par leur soin, retirer le cahier des charges auprès du **Service des moyens et de la maintenance de la faculté de droit et des sciences politiques de Sidi-Bel-Abbès.**, contre paiement de **deux milles (2000) Dinars Algériens**, non remboursables, représentant les frais de reprographie, soit par mandat poste au nom de l'agent comptable de l'Université de Sidi-Bel-Abbès compte **CCP N° 334731 clé 60**, soit par paiement espèce de ladite somme au niveau du comptable de l'Université.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière comme suite :

I- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- 1) Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges
Dans la déclaration de candidature, le soumissionnaire atteste qu'il :
 - N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 51 et 66 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics;
 - N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
 - Est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
 - Est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
 - A effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
 - Détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- 2) Une déclaration de probité ; remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle jointe annexe du présent cahier des charges.
- 3) Les statuts pour les sociétés.
- 4) Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 5) Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

a. Capacités professionnelles

Le certificat de qualification et de classification professionnelles.

b. Capacités techniques

Les attestations de bonne exécution dans le domaine des projets de même nature signé par un maître d'ouvrage public pour les dix (10) dernières années.

c. Capacités financières

Les bilans financiers pour les trois (03) dernières années ou, les attestations de chiffre d'affaires ou, l'attestation d'activité C20. Attestation de solvabilité, établie après la date de publication de l'avis d'appel d'offre, délivrée par une banque de droit algérien.

Offre technique

Travaux d'aménagement niveau de la faculté de droit et des sciences politique

N.B : Conformément aux dispositions de l'article n°69 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement à l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de **dix (10) jours** à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

- ✓ Une copie de l'extrait du registre de commerce électronique ;
- ✓ Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF), une copie de la carte d'identification statique (NIS) ;
- ✓ L'attestation de mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATPH valide ;
- ✓ Les références bancaires justifiées par une attestation de solvabilité moins de trois (03) mois et le relevé d'identification bancaire ;
- ✓ L'extrait de casier judiciaire du soumissionnaire, daté moins de trois (03) mois si celui-ci comporte la mention « néant » ;
- ✓ L'extrait de rôle du soumissionnaire, apuré ou avec échéancier de paiement, daté de moins de trois (03) mois, délivré par les services des impôts compétents ;
- ✓ Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de CNRC délivrée par le Centre National du Registre du Commerce de l'année de soumission si le soumissionnaire est une personne morale.

II- Offre technique

L'offre technique doit être établie conformément au cahier des charges et accompagnée, éventuellement, de toute documentation nécessaire.

L'offre technique doit comporter les documents suivants :

- 1) Déclaration à soucrire, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
 - 2) Le présent cahier des charges sans aucune modification revêtue du cachet, de la griffe et de la signature du soumissionnaire, précédés de la mention manuscrite « lu et accepté » avec tous les pages paraphés ;
 - 3) La liste des moyens humains (Personnel technique, Ingénieurs et/ou Techniciens) pour l'encadrement du projet justifié par l'état nominative d'effectifs (mouvement des salaires) et par des références professionnelles DAS (déclaration annuel des salaires) de l'année de soumission, attestations d'affiliations visée par la CNAS (le mois de la soumission) et/ou CASNOS en cours de validité, et la déclaration annuelle de l'année précédente ou contrat d'insertion professionnel DAIP valide le jour d'ouverture ainsi que les diplômes.
 - 4) Liste des moyens matériels à mobiliser pour le projet, appuyée de toutes pièces justificatives (copie de carte grise, police d'assurance ainsi que la copie de l'attestation de fiche de contrôle technique en cours de validité, pour le matériel roulant, factures d'achats et rapport d'expertise valable une année à la date d'ouverture des plis établit par un expert agréé pour le matériel fixe).
 - 5) Le planning prévisionnel d'exécution des travaux établi en fonction du délai proposé, renseigné, daté et signé
 - 6) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique :
- ✓ Une mémoire technique justificative et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article n°78 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

N.B : Conformément aux dispositions de l'article 71 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres invite, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres.

III. Offre financière

L'offre financière doit comporter les documents suivants :

- 1) La lettre de soumission, renseignée, datée et signée, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
- 2) Descriptif des travaux, renseignée, datée et signée.
- 3) Le bordereau des prix unitaires, renseigné, daté et signé.
- 4) Le devis quantitatif et estimatif, renseigné, daté et signé.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces 3 enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – consultation n° 14/2025 – Travaux d'aménagement intérieur au niveau de la faculté de droit et sciences politique ». La durée de préparation des offres est fixée à **huit(08) jours** à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de **8h à 10h** au niveau de : **la faculté de droit et des sciences politique de Sidi bel abbès**

Dans le cas où ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique en présence des candidats ou soumissionnaires ou leurs représentants, le même jour de dépôt des offres à **10h** au niveau du service des moyens et de la maintenance de la faculté de droit et des sciences politique de **L'Université Djilali Liabès de Sidi-Bel-Abbès**.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

